



## Entretien annuel + réparation chauffe-eau

Par **GwenLbt**, le 19/01/2020 à 14:46

Bonjour,

J'ai eu un incident de chauffe-eau début 2020 et donc plus d'eau chaude. J'ai contacté mon propriétaire qui m'a proposé de réaliser l'entretien annuel à mes frais (non effectué en 2019, il a donc légitimement refusé de prendre en charge une intervention de remise en route). J'ai donc fait venir un technicien qui m'a facturé un entretien et une remise en route. D'après le technicien, l'installation n'était pas aux normes (il m'a fournis un écrit le certifiant), la remise en route du chauffe-eau ne serait donc pas à ma charge.

Mon propriétaire doute cependant du verdict du technicien et propose de faire intervenir un médiateur, ce qui est apparemment gratuit. Le médiateur peut par contre demander l'intervention d'un expert qu'il faut par contre payer.

Si ces personnes valident la mauvaise installation, la remise en route + les frais de l'expert seront à la charge de mon propriétaire.

S'il s'avère que le technicien s'est trompé, c'est à moi de payer.

Ai-je intérêt à accepter la proposition de mon propriétaire ?

Quels sont mes autres recours possibles ?

Merci d'avance.

Par **oyster**, le 19/01/2020 à 17:45

Bonjour,

On peut penser que le technicien ne laisserait pas en fonction votre appareil au gaz si celui ci présente un danger car il en serait alors responsable!.....

En conséquence n'ayant qu'un seul avis ,et sans précision concernant le manquement aux

normes de l'installation du gaz ,alors que vous devez posséder le diagnostic obligatoire lors de l'EDL d'entrée dans le logement. vous ne pouvez rien apporter de concret pour justifier une prise en charge par le bailleur d'une "remise en route" en raison de l'absence d'entretien de votre part .

Seul le détail de la facture peut amener le bailleur au remboursement d'une pièce défectueuse de la chaudière , mais le diagnostic gaz de l'installation se doit d'etre conforme pour pouvoir louer .

On peut alors se poser la question sur la valeur des diagnostics ou des intervenants .....